



Syndicat National **F.O** des Lycées et Collèges
Section académique de Créteil
Maison des syndicats 11-13 rue des archives 94010 Créteil Cedex
Tel : 01 49 80 91 95 - 68 92 Fax 01 49 80 68 96
E-Mail : snfolc.creteil@gmail.com Site : www.snfolc-creteil.fr

Créteil, le 21 mars 2020

Non à la déréglementation généralisée ! Satisfaire les revendications aujourd'hui, c'est une urgence !

Dans une interview accordée au « Parisien » le 18 mars dernier, le ministre Blanquer a laissé entendre qu'en conséquence du coronavirus, le calendrier pourrait être totalement bouleversé. « Rien n'est impossible, s'il fallait faire évoluer bac et brevet, on le ferait ». Interrogée par notre fédération nationale, la FNEC FP FO, la conseillère du ministre a précisé : « Nous travaillons sur plusieurs hypothèses. Le confinement va durer plus de 15 jours. Nécessairement le bac va être repoussé. Mais on souhaite qu'il se tienne en juillet ». Et de fait, le projet de loi « d'état d'urgence sanitaire » en discussion accélérée au parlement prévoit, entre autres déréglementations, de transformer la période du confinement en congés. Ainsi elle permet « à tout employeur d'imposer ou de modifier unilatéralement les dates de prise d'une partie des congés payés (...) en dérogeant aux délais de prévenance et aux modalités d'utilisation définis par (...) le statut général de la fonction publique. » Dans une interview sur BFM TV ce 20 mars, le ministre enfonçait le clou en annonçant des « stages gratuits » pour les élèves les plus en difficulté durant « la première semaine de juillet ou la dernière semaine d'août ».

Ainsi donc, le ministre exhorte les enseignants à assurer une fallacieuse et très inégalitaire « continuité pédagogique » mais envisage de remettre en cause les congés d'été des personnels... Les enseignants, personnels de vie scolaire, AESH, etc seraient-ils aujourd'hui en vacances ? Nous sommes des milliers dans cette académie, confrontés à une très grande hétérogénéité de l'accès au numérique, à chercher par tous les moyens - « jusqu'à en devenir fou », dit un collègue - à transmettre aux élèves des supports pédagogiques pour atténuer autant que faire se peut la rupture pédagogique...

Le ministre se dit soucieux que les élèves suivent de vrais cours... certes. Ce souci vaut condamnation de son entêtement à vouloir faire passer de force, durant les mois de janvier et février, les épreuves de bac maison, cet entêtement qui a entraîné chaos, multiplication de suppressions de cours et dénaturation du métier d'enseignant.

Il y aurait donc une première mesure simple pour limiter les conséquences de cette rupture sur la scolarité de dizaines de milliers d'élèves : l'annulation des E3C !

Qui pourrait en effet imaginer que les lycées rouvraient leurs portes sur le même chaos ? Qui pourrait imaginer qu'après cette période de confinement, nous soyons sommés de préparer de telles épreuves dans 18 disciplines, en faisant comme s'il y avait eu une réelle continuité pédagogique ? Qui pourrait imaginer qu'après des semaines, voire des mois hors norme, le Ministère cherche à nouveau à dénier le droit aux élèves de préparer un véritable baccalauréat national avec des épreuves terminales, anonymes, ponctuelles.

Satisfaire les revendications est aujourd'hui une urgence !

C'est ce que les représentants FO de l'académie ont demandé au recteur et aux inspecteurs d'académie départementaux lors des instances qui se sont tenues en vidéo-conférence cette semaine.

Et en particulier :

- **Annulation de toutes les suppressions de postes, notamment des 45 mesures de carte scolaire** (fermetures de postes qui s'accompagnent de l'exclusion effective du collègue de son

poste) prévues pour la prochaine rentrée dans les collèges et les lycées généraux et techniques de l'académie !

- **Protection de la santé de tous les personnels** : les collègues « volontaires » pour prendre en charge les enfants des soignants regroupés dans certains collèges doivent notamment recevoir masques, gel hydro-alcoolique et savon ; ils doivent pouvoir solliciter la médecine du travail pour, le cas échéant, être protégés par la législation concernant les maladies contractées sur le lieu de travail. Aujourd'hui, plusieurs collègues déclarent les symptômes de la maladie virale après plusieurs jours d'incubation dans des établissements où aucune mesure préventive n'avait été prise : il faut en tirer les leçons et il faut généraliser le principe de précaution maximale !
- **Respect de la réglementation** : pour le **télétravail** en particulier, le décret du 11 février 2016 qui précise bien que l'agent doit être volontaire.
- **Respect des droits statutaires** : les collègues ne doivent pas voir leurs droits remis en cause parce qu'ils ne peuvent pas joindre les services rectoraux leur permettant d'organiser leurs vœux de mutations intra-académiques. Ils doivent pouvoir bénéficier de toutes les bonifications, même si l'arrêt éventuel des services postaux interdit tout envoi de pièces justificatives ou de dossiers médicaux

Protéger les personnels précaires, c'est aujourd'hui une urgence !

Le SNFOLC Créteil s'est à nouveau adressé ce jour au Recteur pour lui demander de prolonger systématiquement tous les contrats des collègues contractuels qui arrivaient à échéance durant la période de confinement. Les chefs d'établissement ne pouvant pas saisir les demandes de prolongation de suppléance, ce sont des dizaines de collègues qui risqueraient aujourd'hui de se retrouver sans ressources, privés de contrat, privés de toute possibilité de faire valoir leur droit au chômage (les services du rectorat étant fermés, ils ne pourraient plus délivrer les attestations d'emploi nécessaires).

Le SNFOLC Créteil appelle tous les collègues à saisir le syndicat, à saisir leurs collègues pour que les droits de chacun soient défendus collectivement

Pas un collègue précaire ne doit rester isolé !

Pas un collègue ne doit être spolié de ses droits statutaires !

Pas un collègue ne doit se sentir obligé de se « tuer à la tâche » pour une « continuité pédagogique » impossible à maintenir !

**AUCUNE REMISE EN CAUSE DE NOS DROITS STATUTAIRES
SOUS PRETEXTE DE « L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE » !**

**RETRAIT DES RÉFORMES EN COURS : RETRAITES,
BACCALAURÉAT, LYCÉE ! RÉTABLISSEMENT DES ÉPREUVES
D'EXAMEN NATIONALES !**

RETRAIT IMMÉDIAT DU JOUR DE CARENCE !

NE TOUCHEZ PAS AUX CONGÉS !

**GARANTIE DE PAIEMENT DE TOUS LES CONTRACTUELS
JUSQU'À LA FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE !**

Dernière minute : le gouvernement a annoncé la suspension du jour de carence pour les agents victimes du coronavirus. Pour FO Fonction publique, « *cette suspension n'est pas pour autant une fin en soi. Ce jour de carence est inacceptable pour tout arrêt maladie et devra être définitivement abrogé* ».